

International Development Policy | Revue internationale de politique de développement

Policy Briefs | Working Papers

Gilles Carbonnier, Alain Schoenenberger, Milad Zarin, Moez Ouni and
Lorenzo La Spada

Effets économiques de l'aide publique au développement en suisse

Warning

The contents of this site is subject to the French law on intellectual property and is the exclusive property of the publisher.

The works on this site can be accessed and reproduced on paper or digital media, provided that they are strictly used for personal, scientific or educational purposes excluding any commercial exploitation. Reproduction must necessarily mention the editor, the journal name, the author and the document reference.

Any other reproduction is strictly forbidden without permission of the publisher, except in cases provided by legislation in force in France.

revues.org

Revues.org is a platform for journals in the humanities and social sciences run by the CLEO, Centre for open electronic publishing (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Electronic reference

Gilles Carbonnier, Alain Schoenenberger, Milad Zarin, Moez Ouni and Lorenzo La Spada, « Effets économiques de l'aide publique au développement en suisse », *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement* [Online], Policy Briefs | Working Papers, Online since 27 November 2012, connection on 03 November 2014. URL : <http://poldev.revues.org/1284> ; DOI : 10.4000/poldev.1284

Publisher: Institut de hautes études internationales et du développement
<http://poldev.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document available online on:
<http://poldev.revues.org/1284>

Document automatically generated on 03 November 2014. The page numbering does not match that of the print edition.

Creative Commons Attribution-NonCommercial 3.0 Unported License.

Gilles Carbonnier, Alain Schoenenberger, Milad Zarin, Moez Ouni and Lorenzo La Spada

Effets économiques de l'aide publique au développement en suisse

1. Introduction

- 1 L'étude des effets économiques de l'APD sur la Suisse, portant sur l'année de référence 2010, est la cinquième du genre. Elle reprend la méthodologie développée dans les études effectuées, par l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID, Genève) et l'Institut de recherches économiques, Université de Neuchâtel (IRENE) pour les années de référence 1994, 1998, 2002 et 2006. Comme le montre ce rapport, les résultats de ces études varient certes d'un exercice à l'autre, mais demeurent significatifs et relativement concordants, ce qui leur confère une certaine fiabilité.
- 2 La méthodologie utilisée consiste à calculer les effets que provoque l'APD sur la demande globale de biens et services en Suisse puis, par un effet multiplicateur à travers le circuit économique, sur le produit intérieur brut (PIB) de la Suisse et sur l'emploi (cf. schéma 1 à la page 9).
- 3 Même si les dépenses d'APD sont destinées à soutenir la lutte mondiale contre la pauvreté et les problèmes globaux, par exemple dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement, elles provoquent subsidiairement des retombées sur l'économie suisse. Ces retombées ne sont pas le résultat d'une volonté de lier l'octroi d'APD à l'achat de biens et services en Suisse : selon le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, la Suisse fait partie des pays dont l'aide est presque entièrement déliée (DCD et DAC, 2011; OCDE et CAD, 2011)⁴.
- 4 Le présent rapport porte sur les données de l'année 2010. Il est divisé en cinq parties, dont les deux premières fournissent les définitions des composantes de l'APD retenues dans l'étude ainsi que leur évolution depuis 1994 et leurs effets sur l'économie suisse. Dans la troisième partie sont présentés et analysés les résultats bruts de l'étude 2010. La quatrième partie propose une série d'ajustements dans les hypothèses de calcul qui permettent non seulement de mieux refléter l'évolution de la composition de l'APD et la nature de ses flux, mais aussi d'éviter tout risque de surévaluer les résultats. Enfin, la cinquième partie compare les retombées sur le PIB et l'emploi en 2010 avec et sans ces ajustements, et procède à des comparaisons avec les études précédentes⁵.

2. Bases théoriques et définitions

2.1. Aide publique au développement : composantes retenues par l'étude

- 5 L'APD est un agrégat statistique dont le calcul et la composition répondent aux directives du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les pays membres du CAD, dont la Suisse, sont tenus de respecter ces directives dans le calcul de leurs montants d'APD. Les directives du CAD et leur application par les pays déclarants sont régulièrement adaptées à l'évolution des politiques et pratiques de ses membres en matière d'aide publique au développement. Cela s'est notamment traduit, pour la Suisse, par un élargissement des catégories de dépenses comptabilisées au titre de l'APD.
- 6 Pour être considérés comme de l'APD, les flux financiers doivent être destinés uniquement aux pays en développement qui figurent dans la liste des pays bénéficiaires de l'aide, établie par le CAD. Cette liste, qui se base sur le niveau de revenu de ces pays, est actualisée régulièrement

et sa composition varie donc d'une année à l'autre, notamment pour les années sur lesquelles ont porté les études successives.

7 Les flux d'APD se divisent entre :

- **APD bilatérale** : montants d'aide publique versés aux pays bénéficiaires soit directement, soit par l'intermédiaire d'une organisation non gouvernementale (ONG), d'une institution ou d'une entreprise privée (notamment de consultance) ;
- **APD multi-bilatérale** : montants d'aide publique versés à une organisation multilatérale et destinés à des projets ou programmes spécifiques dans les pays bénéficiaires ;
- **APD multilatérale** : montants d'aide publique versés aux organisations multilatérales en tant que contribution générale, ou versés aux institutions financières internationales en tant que participation à leur capital ou à leurs fonds spéciaux.

8 Dès la première étude (1994), il a été considéré que l'APD bilatérale ne comprend que les flux bilatéraux, et l'APD multilatérale les flux multi-bilatéraux et multilatéraux. En effet, pour les besoins de l'étude et du point de vue de leurs effets sur l'économie suisse, les versements multi-bilatéraux ou multilatéraux ne se différencient pas. Il convient de noter que les directives du CAD requièrent quant à elles que les versements multi-bilatéraux apparaissent dans l'APD bilatérale. Autre différence par rapport aux directives du CAD, l'étude place les contributions de la Suisse au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans l'APD multilatérale, à nouveau en raison de la nature des effets qu'elles provoquent sur l'économie suisse.

9 Les montants d'APD bilatérale et d'APD multilatérale présentés dans cette étude ne correspondent donc pas à ceux qui apparaissent dans le rapport annuel sur la coopération internationale de la Suisse (DDC et SECO, 2011). Le Tableau 1 montre cependant qu'au total, 97 % des flux d'APD versés par la Confédération ont été pris en compte dans la présente étude.

Tableau 1: Montants d'APD versés par la Confédération pris en compte dans l'étude 2010 (en milliers de CHF)

	Etude 2010*	Rapport annuel 2010
APD bilatérale	1 405 967	1 794 100
APD multilatérale	923 962	599 200
APD totale	2 329 929	2 393 300

* Montants ne comprenant que les versements de la Confédération, à l'exclusion de ceux des cantons et communes suisses (45 millions de CHF en 2010).

2.2. Effets de l'APD sur l'économie suisse : définitions retenues par l'étude

10 L'**APD bilatérale** de la Suisse se traduit principalement par des projets et programmes de coopération au développement et d'aide humanitaire. Pour mener à bien ces activités, la Direction du développement et de la coopération (DDC), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et d'autres offices fédéraux achètent des biens et services, emploient du personnel en Suisse ainsi que dans les pays en développement, financent les activités d'organisations non gouvernementales (ONG), mandatent des consultants, etc. Toutes ces dépenses sont comptabilisées comme APD, qu'elles soient effectuées en Suisse ou à l'étranger. Les salaires et les achats de biens et services payés en Suisse, ainsi que les rémunérations de ressortissants suisses travaillant à l'étranger, génèrent un **effet direct** sur la demande globale en Suisse. Il en va de même des frais administratifs (logistique, frais de publication, informatique, cotisations sociales des employés, etc.)⁶.

11 Outre cet effet direct, l'APD bilatérale peut aussi susciter des contributions additionnelles de la part d'entreprises privées ou d'ONG. Elle joue alors un effet de levier ou de catalyseur sur les contributions privées. Il s'agit de dépenses qui n'auraient pas été engagées dans un projet sans **cofinancement**⁷ public via l'APD, telles que par exemple les crédits mixtes⁸ du SECO ou les financements de la DDC qui permettent à des ONG de lancer des programmes sur le terrain et de lever des fonds additionnels auprès de sources privées. Ces dépenses se traduisent également par le versement de salaires ou l'achat de biens et services, en Suisse

comme à l'étranger. Les dépenses effectuées en Suisse, ou qui concernent des ressortissants et des sociétés privées suisses, ont des retombées sur la demande globale en Suisse. L'on parle alors de l'**effet de levier** de l'APD sur la demande globale en Suisse.

12 L'**APD multilatérale**, telle que considérée dans l'étude, concerne les contributions générales ou à affectation spécifique (« multi-bilatérales ») de la Confédération aux organisations internationales (Organisation des Nations Unies (ONU), Banque mondiale et banques régionales de développement notamment). Ces organisations emploient du personnel au siège et sur le terrain et achètent des biens et services dans le monde entier, généralement selon des procédures d'appels d'offres internationaux. Si des entreprises suisses gagnent ces appels d'offres, la présente étude considère qu'il s'agit d'un **effet indirect** de l'APD multilatérale sur la demande globale en Suisse. L'effet est indirect en ce sens qu'il ne résulte pas directement des contributions de la Confédération à ces organisations internationales. Toutefois, il n'est pas exclu que l'APD multilatérale favorise indirectement l'achat de biens et services des organisations internationales auprès de firmes suisses, autrement dit que les organisations multilatérales tendent à favoriser les achats de biens et services de fournisseurs résidant dans d'importants pays donateurs. Une étude complémentaire vise précisément à évaluer dans quelle mesure existerait une telle corrélation entre le financement des organisations internationales par des pays donateurs, et les achats de biens et services auprès de firmes sises dans ces pays.

13 **L'effet indirect tient une place importante dans les résultats sur les retombées économiques de l'APD.** En effet, en 2010, la Suisse a été le deuxième pays fournisseur de biens et services du système des Nations Unies, pour un montant total de 841,4 millions de dollars, juste derrière les Etats-Unis mais devant la France, la Grande-Bretagne et les pays émergents. Si l'on considère ces achats par rapport à la taille de l'économie (PIB), de tous les pays industrialisés, c'est la Suisse qui bénéficie le plus des achats de biens et services effectués par le système onusien. Les retombées économiques qui en découlent sont substantielles. Du fait que la tendance est clairement à la hausse pour les achats des Nations Unies entre 2006 et 2010, nous avons retenu le montant des achats 2010 dans cette étude. Par contre, pour les banques de développement, l'on constate de fortes variations d'une année à l'autre, sans réelle tendance claire. Aussi, dans le cas des banques de développement, nous avons retenu la moyenne annuelle des achats sur quatre ans.

14 Pour l'effet indirect, cette étude considère une fourchette comprenant deux valeurs : une **borne inférieure** ou minimale pour les seuls achats effectués en Suisse, et une **borne supérieure** ou maximale qui inclut également les achats effectués auprès de filiales d'entreprises suisses à l'étranger⁹.

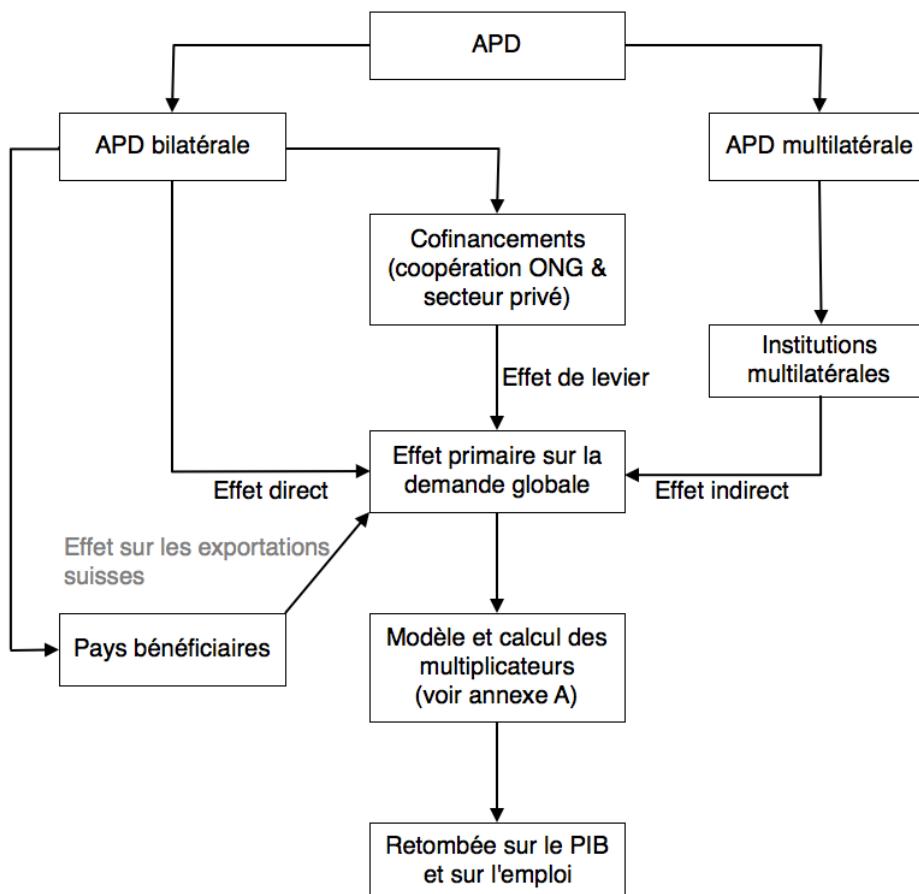
15 La somme de l'effet direct, de l'effet de levier et de l'effet indirect constitue **l'effet primaire de l'APD sur la demande globale** en Suisse. La fourchette de valeurs caractérisant l'effet indirect est reportée sur l'effet primaire, qui aura lui aussi une borne inférieure et une borne supérieure.

16 Cet effet primaire provoque à son tour des hausses de revenus en cascade qui augmentent la demande globale en Suisse, et ce par vagues successives à travers le circuit économique. L'étude calcule cet **effet multiplicateur**¹⁰ sur le **produit intérieur brut** (PIB) de la Suisse.

17 Cet effet multiplicateur vient s'additionner à l'effet primaire déjà obtenu. L'effet cumulatif qui en résulte permet d'obtenir l'effet total **l'APD sur le PIB** suisse, que nous présentons en CHF (valeur absolue) et en centimes par CHF d'APD (valeur relative). L'étude calcule finalement les **retombées en termes d'emplois** sur la base de la productivité moyenne du travail en Suisse.

18 Cette méthodologie, inchangée depuis la première étude de 1994, permet de comparer les résultats obtenus tous les quatre ans depuis lors. Le Schéma 1 présente sous forme graphique les différents effets considérés dans cette étude.

Schéma 1 : Schéma des effets retenus dans l'étude



3. Prise en compte des évolutions de l'APD dans l'étude 2010

19

La DDC et le SECO sont les deux entités, au sein de la Confédération, traditionnellement en charge de l'APD. Toutefois, les directives du CAD ont évolué et permis la comptabilisation de nouvelles catégories de dépenses. Au milieu des années 2000, la Suisse s'est alignée sur la pratique d'autres pays donneurs et a inclus de nouvelles catégories dans son APD, notamment certaines mesures en faveur de la promotion de la paix, les remises de dette (négociées dans le cadre du Club de Paris) et les dépenses d'accueil des requérants d'asile en provenance des pays en développement durant les douze mois qui suivent leur arrivée en Suisse. Cette évolution voit la part relative des dépenses d'autres offices fédéraux augmenter, que ce soit par exemple la Division politique IV du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ou l'Office fédéral des migrations (ODM).

Tableau 2 : Parts relatives des dépenses d'APD consenties par la Confédération, 2005-2010 (en pourcentages)*

Confédération	2005	2006	2007	2008	2009	2010
DDC	60	66	68	63	60	64
SECO (y.c remises de dettes)	23	16	13	14	15,5	10
DDC+SECO	83	82	81	77	76	74
ODM	8	9	10	13	15	17
Autres offices fédéraux	9	9	9	10	8,5	9

Sources : DDC/SECO, rapports annuels sur la coopération internationale de la Suisse, 2005-2010.

* Total sans l'APD des cantons et communes, qui représentait 1,9 % de l'APD totale de la Suisse en 2010.

20 Les variations relatives de la part de l'APD relevant du SECO s'expliquent notamment par les remises de dette, qui se montaient à 278,6 millions de CHF en 2005, 70,5 millions de CHF en 2007, 176,5 millions de CHF en 2009 et 31,6 millions de CHF en 2010¹¹.

- Comme pour l'étude précédente de 2006, les dépenses de l'ODM liées à l'accueil des requérants d'asile et l'aide au retour des réfugiés ainsi que les remises de dette ont été prises en compte et intégrées dans la rubrique *Autres mesures d'aides*. Ces coûts n'étaient pas considérés dans les études antérieures à 2006. Font également partie des *Autres mesures d'aides* les points suivants : projets de promotion de la paix et droits humains (60,3 millions de CHF) : Division politique IV – sécurité humaine (DP IV) (DFAE) ; experts militaires en mission de paix (47,2 millions de CHF, dépendant du Département fédéral de la défense, la protection civile et des sports (DDPS) ; matériel militaire à usage humanitaire (0,14 million de CHF - DDPS).

21 Au total, ce sont donc plus de 500 millions de CHF supplémentaires en 2010 (contre 391 millions en 2006) qui sont comptabilisés dans la rubrique *Autres mesures d'aides* alors que ces montants n'étaient pas pris en compte jusqu'en 2002.

4. Résultats de l'étude 2010

4.1. Effet primaire de l'APD sur la demande globale en Suisse

22 L'effet primaire de l'APD sur la demande en Suisse est obtenu en additionnant l'effet direct et l'effet de levier de l'APD bilatérale, ainsi que l'effet indirect de l'APD multilatérale. Le Tableau 3 présente les montants associés à ces effets pour les diverses études. Pour rappel, la borne inférieure (Min) correspond aux dépenses effectuées auprès de firmes suisses sises en Suisse (critère territorial), et la borne supérieure (Max) aux dépenses effectuées auprès de firmes suisses où qu'elles soient situées dans le monde (critère national).

Tableau 3 : Effet primaire de l'APD sur la demande globale en Suisse et ses composantes, 1994-2010 (en milliers de CHF et par CHF d'APD)

	1994		1998		2002		2006		2010		
	M.	F.	M.	F.	ADP	M.	F.	ADP	M.	F.	ADP
Effet direct	325 120	0.51	260 541	0.46	467 899	0.59	701 684	0.59	938 838	0.67	
Effet de levier	196 859	0.31	124 781	0.22	148 296	0.19	197 431	0.17	305 669	0.22	
Effet indirect	Min	672 886	0.98	497 896	0.78	415 631	0.91	749 334	0.98	807 053	0.87
	Max	828 780	1.21	593 736	0.93	537 525	1.18	973 319	1.27	1 151 803	1.25
Effet primaire	Min	1 194 865	0.90	883 218	0.73	1 031 826	0.82	1 648 449	0.84	2 051 560	0.88
	Max	1 350 759	1.02	979 058	0.81	1 153 720	0.92	1 872 434	0.96	2 396 310	1.03

Pour rappel, montants de l'APD retenus dans l'étude :

totale	1 320 850	1 210 101	1 252 273	1 958 652	2 329 929
bilatérale	634 708	571 959	796 544	1 193 280	1 405 967
multilatérale	686 142	638 142	455 729	765 372	923 962

M. F. : Milliers de francs

F. ADF: Par franc d'APD*

* Effet direct et effet de levier calculés par CHF d'APD bilatérale. Effet indirect calculé par CHF d'APD multilatérale. Effet primaire calculé par CHF d'APD totale.

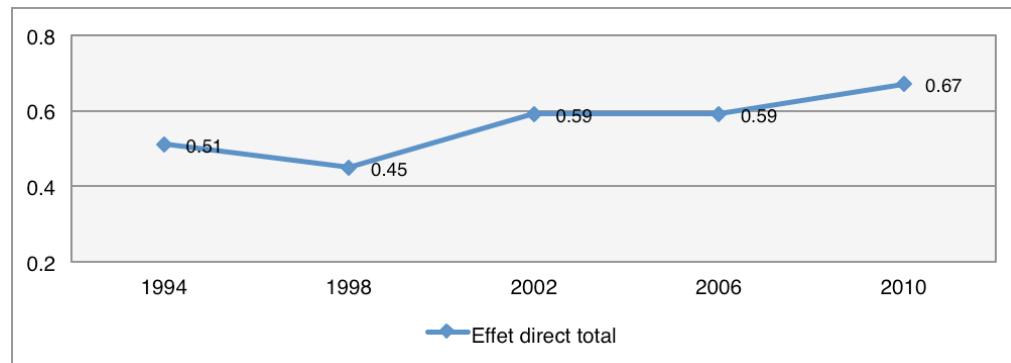
23 Alors que le volume de l'APD a augmenté de 18 % entre 2006 et 2010 en valeur absolue, l'effet primaire de l'APD sur la demande globale en Suisse, en valeur relative par CHF d'APD, augmente entre 2006 et 2010 dans la variante minimale (+ 4 centimes) comme dans la variante maximale (+ 7 centimes).

4.2. Effet direct

24 Si l'on examine plus en détail chacun de ces effets, l'on constate qu'entre 2006 et 2010, l'**effet direct augmente de 13,5 %** pour se situer à 67 centimes par CHF d'APD bilatérale (Graphique 1). Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des dépenses induites par les *Autres mesures d'aide* : sur les 503 millions de CHF d'APD enregistrés dans cette rubrique en 2010, plus de 440 millions ont été dépensés en Suisse, dont près de 385 millions consacrés à l'aide

sociale versée aux requérants d'asile. La hausse s'explique aussi par une importante hausse des acquisitions directes par la DDC¹².

Graphique 1 : Evolution de l'effet direct total par CHF d'APD bilatérale, 1994-2010



4.3. Effet de levier

25 L'étude considère trois sources de cofinancements générés par l'APD bilatérale :

- les cofinancements privés des ONG suisses, dans le cadre de la coopération au développement et l'aide humanitaire ;
- les cofinancements privés des partenaires du SECO, dans le cadre de la coopération économique et commerciale ;
- les autres cofinancements privés dans le cadre de la coopération au développement, pour les frais administratifs en particulier. Il s'agit par exemple des co-financement générés par les contributions de la DDC à des ONGs et affectées à des dépenses de nature administrative.

26 A l'instar des études précédentes, les montants totaux ont été estimés à partir des informations fournies par un échantillon d'organisations humanitaires et de coopération au développement ainsi que de bureaux de consultants qui ont répondu à un questionnaire pour obtenir des informations détaillées quant à la structure de leurs revenus et leurs dépenses.

27 Le Tableau 4 décompose l'effet de levier par rubrique d'aide. La hausse importante du total de l'effet de levier calculé en 2010 (305,6 millions de CHF, cf. discussion dans la cinquième partie de ce rapport) résulte principalement du financement accru des ONG.

28 Au total, et en appliquant rigoureusement les mêmes hypothèses de calcul que pour les études précédentes, **l'effet de levier augmente de 5 centimes par CHF d'APD bilatérale (APDB) entre 2006 et 2010**, comme le montre le Tableau 6. Toutefois, les ajustements au niveau des hypothèses de calcul, présentés dans la cinquième partie de ce rapport, modèrent cette hausse.

Tableau 4 : Décomposition de l'effet de levier par rubrique d'aide, 2006 et 2010 (en milliers de CHF et par CHF d'APD bilatérale)

	2006		2010	
	APDB M. F	Effet de levier M. F F. ADP	APDB M. F	Effet de levier M. F F. ADP
Coopération au développement	353 160	101 107 0.29	348 576	156 916 0.45
Coopération économique et commerciale	313 916	20 452 0.07	256 362	4 864 0.02
Aide humanitaire et alimentaire	78 876	19 286 0.24	100 533	32 373 0.32
Autres mesures d'aide	281 468	0 0.00	503 388	0 0.00
Frais administratifs	165 860	56 586 0.34	197 107	111 517 0.57
Total	1 193 280	197 431 0.17	1 405 967	305 669 0.22

M. F. : Milliers de francs

F. ADF: Par franc d'APD*

29 Depuis une dizaine d'années, le SECO abandonne progressivement l'instrument des crédits mixtes, lesquels induisaient un effet de levier conséquent (63 centimes par CHF d'APD bilatérale en 1994). Mais d'autres instruments prennent depuis la relève, dont les études 2006 et 2010 ont tenu compte, notamment les prises de participation de SIFEM dans des investissements privés. Cependant, le bas niveau de l'effet de levier final de la coopération économique et commerciale s'explique notamment par le très faible niveau des contributions de programme du SECO aux ONG en comparaison de celles de la DDC. Une autre explication réside dans l'inclusion des remises et remboursements de dettes dans l'APD même s'ils ne génèrent aucun effet de levier (ni effet direct).

4.4. Effet indirect

30 L'effet indirect baisse de 11 centimes par CHF d'APD dans sa variante minimale et de 2 centimes dans sa variante maximale entre 2006 et 2010. Malgré la hausse substantielle des achats de biens et services du système des Nations Unies auprès de fournisseurs suisses, l'effet indirect total baisse du fait qu'il tient compte également des autres organisations multilatérales dont les banques de développement et qu'il est exprimé en termes relatifs, par rapport aux montants d'APDM versés par la Suisse, (cf. [Tableau 5](#)).

31 Pour en saisir les raisons, il faut décomposer cet effet par institution bénéficiaire des contributions de l'APD multilatérale (APDM).

Tableau 5 : Décomposition de l'effet indirect par bénéficiaire de l'APD multilatérale, 2006 et 2010
(en milliers de CHF et par CHF d'APD multilatérale)

	2006		2010	
	APDB M. F	Effet indirect Min Max	APDB M. F	Effet indirect Min Max
ONU	247 900	1.18 1.68	283 357	1.20 2.11
Banque mondiale	215 835	0.48 0.73	299 593	0.26 0.39
Banques régionales	72 557	0.99 1.00	73 498	0.80 0.80
CICR	97 000	2.49 2.82	110 000	2.71 3.04
Autres institutions	132 080	0.29 0.41	157 515	0.20 0.28
Total	765 372	0.98 1.27	923 962	0.87 1.25

M. F. : Milliers de francs

F. ADF: Par franc d'APD*

32 **En ce qui concerne l'ONU**, l'APD multilatérale suisse telle que définie pour les besoins de cette étude (cf. p. 6) a augmenté de 14 % entre 2006 et 2010 alors que les achats de biens et services en Suisse¹³ ont quasiment doublé pour atteindre 876,4 millions de CHF (cf. [Tableau 6](#)). En conséquence, l'effet indirect passe de 118 à 120 centimes dans la variante minimale et de 168 à 211 centimes dans la variante maximale.

33 **Pour la Banque mondiale**, la contribution à la reconstitution de l'IDA augmente de quelque 40 % par rapport à 2006. Comme le [Tableau 6](#) le montre, ces contributions connaissent une forte volatilité d'une année à l'autre, l'année 2010 étant exceptionnelle à cet égard avec une très forte hausse par rapport aux trois années précédentes. L'effet indirect chute de 48 à 26 centimes dans la variante minimale et de 73 à 39 centimes dans la variante maximale. L'effet indirect par CHF d'APD multilatérale versé aux **banques régionales de développement** diminue entre 2006 et 2010 sous l'influence d'une baisse des achats de biens et services face à des contributions suisses d'APD multilatérale stables.

34 **Le CICR**, à l'instar de l'ONU, présente un effet indirect en hausse, passant de 2,49 à 2,71 CHF par CHF d'APD dans la variante minimale et de 2,82 CHF à 3,04 CHF dans la variante maximale. Cet effet indirect remarquablement élevé s'explique bien entendu par la localisation

du siège du CICR à Genève. Les montants versés au CICR au titre de l'APD sont dépensés pour majeure partie en Suisse¹⁴.

Tableau 6 : Achats de biens et services suisses par l'ONU et les banques de développement, 2006-2010 (en millions de CHF)

Organisations	2006	2007	2008	2009	2010
ONU	438,3	484,2	619,5	915,7	876,4
Banque mondiale	162,6	53,8	28,5	94,3	299,6
Banques régionales	62,2	120,9	42,2	61,7	36,3
Total	663,1	658,9	690,2	1 071,7	1 212,3

5. Ajustements méthodologiques

35 Toutes les études menées depuis 1994 ont adopté la même méthodologie et les mêmes hypothèses de calcul, élaborées en fonction de la composition de l'APD en 1994 et des politiques et pratiques alors en vigueur. Pour la présente étude, nous proposons trois ajustements majeurs quant aux hypothèses de base afin de mieux refléter certaines évolutions liées aux dépenses d'APD.

36 Nous effectuons ces ajustements pour l'année 2010, puis de manière rétroactive pour l'étude 2006 afin de pouvoir procéder à une comparaison entre ces deux dernières études¹⁵.

5.1. Les ajustements portent sur les trois hypothèses de calcul

Effet de levier

37 Comment estimer la part de « cofinancement » privé des programmes d'ONG financés en partie par l'APD ? Dans les études précédentes, le scénario retenu fixait cette part du cofinancement à 100 %, voire plus. En d'autres termes, il était considéré que l'appui financier de la Confédération permettait aux ONG bénéficiaires d'engager des opérations sur le terrain, qui à leur tour favorisaient la collecte de fonds auprès de sources privées pour des montants identiques, voire supérieurs au financement public. Aujourd'hui, cette logique n'a plus cours. La politique actuelle veut plutôt que ce soit la collecte de fonds privés qui permette ensuite aux ONG suisses d'obtenir un cofinancement de la Confédération. Toutefois, dans la pratique, il est impossible d'appréhender de manière rigoureuse le sens de la relation de causalité. Aussi, nous avons opté pour une hypothèse de travail intermédiaire en fixant la part du cofinancement privé à 50 % du financement public. Autrement dit, il est considéré qu'une contribution publique de 100 CHF peut faciliter la mobilisation de fonds privés jusqu'à hauteur de 50 CHF. Ce choix nous semble mieux refléter la relation circulaire entre financements public et privé : les deux permettent aux ONG de renforcer leurs capacités administratives et opérationnelles pour engager des programmes de qualité sur le terrain, qui à leur tour renforcent le potentiel de collecte de fonds publics et privés.

Salaires des expatriés

38 Les salaires des employés expatriés, s'ils sont dépensés en Suisse, augmentent l'effet direct de l'APD via les achats de biens et services. Par contre, la part des salaires dépensés à l'étranger n'a en principe pas de répercussions sur la demande en Suisse. Or, les études précédentes considéraient que les employés suisses expatriés dépensaient la totalité de leur revenu en Suisse. Faute de temps, nous n'avons pas pu réaliser une enquête détaillée auprès d'un échantillon représentatif d'expatriés. Toutefois, sur la base de renseignements communiqués par la Division du personnel de la DDC et après avoir interrogé quelques collaborateurs de la DDC et d'ONGs, nous estimons que 65 % du salaire net des expatriés, en moyenne, est dépensé en Suisse, le reste (35 % du salaire net) étant considéré comme faisant partie des dépenses effectuées à l'étranger¹⁶. Par contre, nous considérons que la totalité des charges salariales payées par l'employeur demeure en Suisse.

Achats en Suisse par les banques de développement

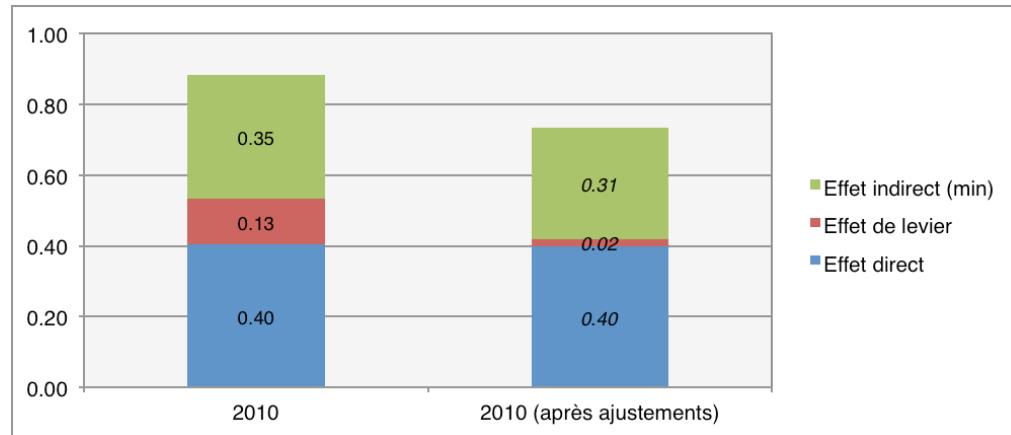
39 Les achats de biens et services effectués par les banques de développement en Suisse ont un impact positif sur l'effet indirect de l'APD. Cependant, une étude approfondie de chaque commande auprès d'entreprises dont le siège social est en Suisse nous amène à nuancer cette affirmation pour certains achats effectués par la Banque mondiale et les banques régionales de développement auprès de sociétés de participations (holdings). Nous avons en effet considéré que les montants substantiels enregistrés d'un point de vue comptable ne faisaient que transiter par la Suisse, sans effets substantiels en termes de revenus et d'emplois. Ainsi, trois montants d'une valeur totale de 277,5 millions de CHF n'ont pas été retenus dans l'étude 2010¹⁷. Dans les études précédentes, l'ensemble des achats auprès de sociétés ayant leur siège social en Suisse avait été pris en compte de manière systématique.

5.2. Décomposition de l'effet primaire après ajustement

40 Le Graphique 2 décompose l'effet primaire avant et après ajustement avec, dans la colonne de droite, les résultats obtenus avec les modifications susmentionnées. L'effet primaire par CHF d'APD obtenu en 2010 après ajustement est inférieur de 15 centimes dans la variante minimale et de 16 centimes dans la variante maximale par rapport aux résultats sans ajustement.

41 C'est l'ajustement sur l'effet de levier qui provoque la modification la plus importante, avec une baisse de 13 centimes à 2 centimes par CHF d'APD. Par contre, l'ajustement relatif aux salaires des expatriés réduit l'effet primaire de moins d'un centime par CHF d'APD (cf. effet direct). Enfin, l'ajustement concernant les achats des banques de développement représente une baisse d'un peu plus de 3 centimes par CHF d'APD (cf. effet indirect). Au final, l'effet primaire baisse de 88 centimes à 73 centimes par CHF d'APD, soit une réduction de 17 % par rapport à l'effet primaire obtenu pour l'année 2010 en maintenant les hypothèses de calcul en vigueur depuis la première étude de 1994.

Graphique 2 : Effet primaire de l'APD sur la demande globale, avant et après ajustements, 2010 (par CHF d'APD)



Note : l'effet indirect (min) n'inclut pas les achats de biens et services auprès des filiales de sociétés suisses à l'étranger.

42 Une comparaison des variations entre 2006 et 2010 avec les ajustements confirme que les effets économiques de l'APD en Suisse tendent à augmenter, mais dans une moindre mesure que dans la variante 'sans ajustement'. En effet, si l'on considère l'effet primaire obtenu en 2010 après ajustements, et que l'on applique de manière rétroactive ces ajustements méthodologiques aux chiffres de l'étude 2006, la variation de l'effet primaire se situe entre -1 et -4 centimes. En effet, les ajustements reportés sur les chiffres 2006 provoque une baisse de 10 centimes sur l'effet de levier (de 17 centimes à 7 centimes par CHF d'APD) et, pour l'effet indirect, une baisse de 11 centimes dans la variante minimale (de 98 centimes à 87 centimes) et de 16 centimes dans la variante maximale (de 1,27 à 1,11 CHF). La baisse de l'effet direct induite par l'ajustement sur les salaires reste insignifiante, si bien que l'effet direct arrondis au centime près demeure stable à 59 centimes.

6. Comparaison avec les études précédentes

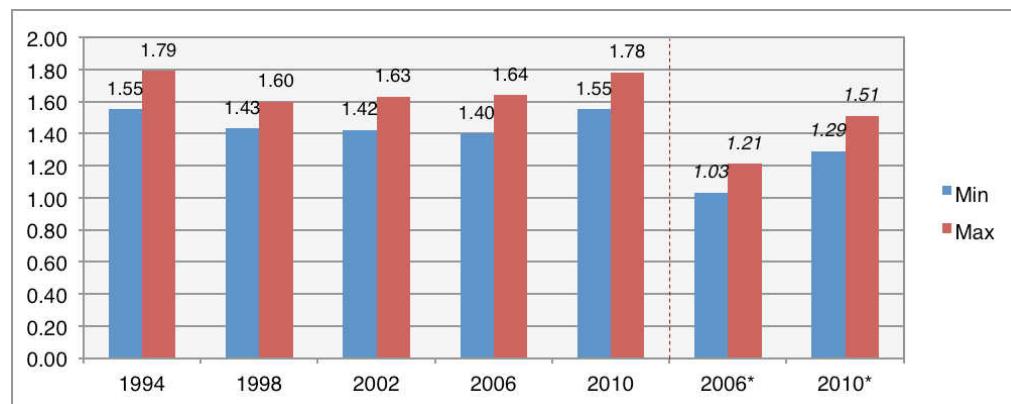
43 Les retombées sur le produit intérieur brut (PIB) et l'emploi en Suisse, avec et sans les ajustements méthodologiques, sont présentées ci-dessous. Les résultats avec ajustements pour l'année 2010 ne sont comparables qu'avec l'année 2006, et sont indiqués en italique.

6.1. Evolution des retombées sur le PIB, 1994-2010

44 Le Graphique 4 illustre que les retombées par CHF d'APD sur le PIB suisse ont connu une relative stabilité entre 1994 et 2010. **Entre 2006 et 2010, les retombées augmentent de 10,7 %** pour la borne inférieure (**de 1,40 à 1,55 CHF par CHF d'APD**), et de 8,5 % pour la borne supérieure (de 1,64 à 1,78 CHF).

45 Les deux séries à droite du graphique indiquent des retombées plus faibles après avoir ajusté les hypothèses de calcul. Toutefois, il est intéressant de noter que ces retombées augmentent de manière plus marquée entre 2006 et 2010, avec une hausse de 25,2 % pour la borne inférieure (1,03 CHF à 1,29 CHF), et de 24,8 % pour la borne supérieure (1,21 à 1,51 CHF).

Graphique 3 : Evolution des retombées de l'APD sur le PIB, 1994-2010 (en CHF par CHF d'APD)



* Résultats obtenus après inclusion des ajustements décrits dans la partie 5.

6.2. Evolution des retombées sur l'emploi, 1994-2010

46 L'étude calcule aussi les retombées de l'APD sur l'emploi en Suisse, en fonction de la productivité moyenne du travail, dont les chiffres ont récemment été mis à jour par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les effets de l'APD portent sur des catégories de dépenses dont le contenu en valeur ajoutée est différent selon qu'il s'agit d'achats de biens ou de services. Dès lors, le nombre de postes de travail à temps plein est calculé en utilisant la valeur ajoutée par emploi de l'industrie manufacturière pour les revenus générés à partir des dépenses en biens et marchandises, et en utilisant la productivité moyenne des services aux entreprises pour les revenus générés à partir des dépenses en services, y compris les honoraires et les salaires.

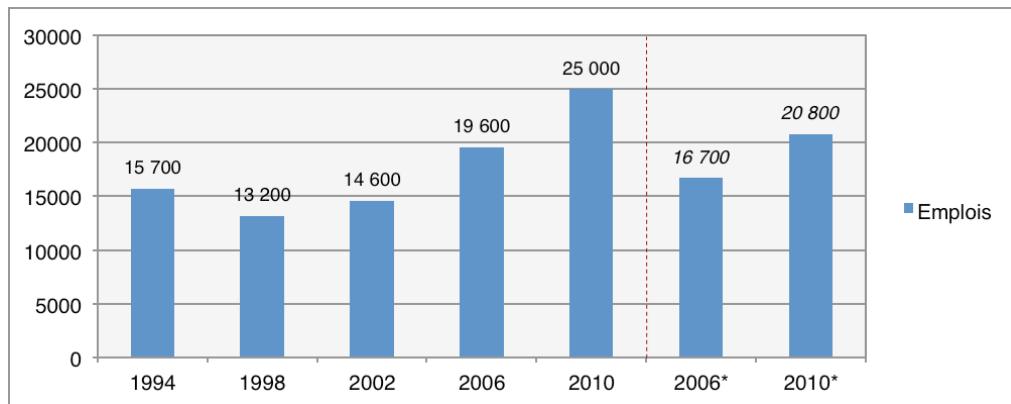
47 Le Graphique 4 présente les retombées en termes d'emplois : elles augmentent entre 2006 et 2010¹⁸ de 27,6 %, de 19 600 à 25 000 emplois équivalents plein temps. Cette croissance est plus que proportionnelle à celle de l'APD, qui a augmenté de 18 % durant la même période. Cet effet renforcé sur l'emploi s'explique par les retombées accrues issues de l'effet direct lié à l'évolution de la structure de l'aide bilatérale (accueil des requérants en Suisse) et de l'effet de levier (lié au financement des ONG).

48 En termes relatifs toutefois, le Tableau 8 reflète une tendance à la baisse du nombre moyen d'emplois par chaque million de CHF d'APD, de 11,9 emplois en 1994 à 10 emplois en 2006. Cette tendance s'explique notamment par la hausse de la productivité du travail, qui réduit le nombre d'emplois associés à une dépense d'un million de CHF d'APD en Suisse. En 2010 cependant, ce ratio remonte à 10,7, notamment en raison des deux types d'effets mentionnés dans le paragraphe précédent.

49 Les deux séries à droite du Graphique 4 illustrent à nouveau les variations obtenues après ajustements des hypothèses de calcul. L'on observe une hausse de 24,6 % du nombre d'emplois

entre 2006 et 2010 (de 16'700 à 20'800 emplois), contre une hausse de 27,6 % selon les calculs sans ajustement quant aux hypothèses de calcul.

Graphique 4 : Evolution des retombées de l'APD sur le nombre d'emplois, 1994-2010



* Résultats obtenus après inclusion des ajustements décrits dans la partie 5.

50 Entre 2006 et 2010, l'augmentation du nombre de postes équivalents plein temps est clairement liée à l'augmentation du volume¹⁹ de l'APD durant cette période. Toutefois, en termes relatifs pour chaque million de CHF d'APD, le nombre de postes correspondant passe de 10 à 10,7 emplois entre 2006 et 2010 dans la variante minimum sans ajustements, et de 8,5 à 8,9 emplois dans la version où l'on tient compte des ajustements des hypothèses de calcul. Cette hausse s'explique en particulier par l'augmentation des montants d'APD liés à l'aide en faveur des requérants d'asile durant la dernière période (2006-2010), qui sont dépensés dans leur totalité en Suisse.

Tableau 7 : Evolution du nombre moyen d'emplois par million de CHF d'APD entre 1994 et 2010

	1994	1998	2002	2006	2010	2006*	2010*
Emplois par million de francs d'APD	11,9	10,9	11,7	10,0	10,7	8,5	8,9

* Résultats obtenus après inclusion des ajustements décrits dans la partie 5.

7. Conclusion

51 L'aide publique au développement (APD) suisse a pour objectif de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien-être des populations dans les pays en développement. Concrètement, les programmes et projets d'APD se traduisent par des dépenses sous forme d'achats de biens et services ainsi que de versements de salaires et d'honoraires dans les pays en développement, mais aussi en Suisse. Même en l'absence de volonté de lier l'APD à des achats en Suisse, une partie des dépenses d'APD intervient en Suisse.

52 La présente étude est la cinquième du genre, après celles de 1994, 1998, 2002 et 2006. Le calcul des retombées de l'APD sur l'économie et l'emploi en Suisse repose sur la même approche méthodologique et les mêmes hypothèses de travail depuis 1994. L'on dénote une hausse des retombées par rapport à l'étude précédente de 2006 qui s'explique notamment par une modification dans la structure des catégories de dépenses enregistrées au titre de l'APD, avec une hausse de la part des dépenses effectuées par l'Office fédéral des migrations réalisées en Suisse.

53 Nous avons ensuite effectué trois ajustements quant aux hypothèses de base afin d'intégrer certaines évolutions liées aux dépenses d'APD et d'éviter tout risque de surévaluer les résultats. Une mise à jour de toutes les hypothèses de calcul nécessiterait plus de temps, mais serait néanmoins opportune si une nouvelle étude était conduite dans le futur, afin d'évaluer de manière aussi rigoureuse et réaliste que possible les retombées positives qu'entraîne l'APD sur l'économie nationale.

54 Ces résultats ne tiennent pas compte de divers effets à long terme. L'APD contribue par exemple à l'établissement et au renforcement de liens commerciaux et de relations d'affaires avec les pays en développement. Elle permet aussi l'acquisition de compétences et de contacts par le personnel expatrié. Diverses études montrent en outre que l'APD a un impact positif à long terme sur les exportations suisses à destination des pays partenaires. La prise en compte de ces effets augmenterait sensiblement les résultats d'ensemble quant aux effets positifs pour l'économie suisse.

55 Finalement, cette étude n'intègre pas les coûts d'opportunité de l'APD. Pour les prendre en considération, il s'agirait de comparer les résultats de cette étude avec les effets économiques d'autres dépenses de la Confédération, par exemple dans le secteur de la santé, des infrastructures ou de l'éducation. On pourrait en outre considérer un autre type de coûts d'opportunité en comparant les effets sur l'économie suisse d'une baisse d'impôts d'un montant identique à l'APD.

Bibliography

DCD (Development Co-operation Directorate)/DAC (Development Assistance Committee) (2011). 4/REV1, 31 mars 2011. <http://www.oecd.org/investment/globalforum/49108411.pdf> (consulté le 19 novembre 2012).

DDC (Direction du développement de la coopération) et SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie). (2011). Annexe Statistiques 2010. Rapport Annuel 2010: Coopération internationale de la Suisse. DDC et SECO : Berne, pp. 8-9.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et CAD (Comité d'aide au développement). (2011) Mise en œuvre de la recommandation du CAD de 2001 sur le déliement de l'aide : examen 2010-2011. [http://search.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2011\)4&docLanguage=fr](http://search.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2011)4&docLanguage=fr) (consulté le 19 novembre 2012).

Notes

1 <http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Documentation/Publications> (consulté le 19 novembre 2012).

2 <http://www.seco-cooperation.admin.ch/themen/> (consulté le 22 novembre 2012).

3 Le concept de 'demande globale' englobe la demande de tous les biens et services au sein de l'économie nationale, dans le secteur public et privé, émanant d'agents économiques (consommateurs, entreprises) résidant en Suisse et à l'étranger.

4 En 2009, 99 % de l'APD de la Suisse était déliée (sans tenir compte des dépenses qui, par nature, ne peuvent être déliées, et sont effectuées Cf.

5 Les annexes techniques sont disponibles sur demande (poldev@graduateinstitute.ch). Celles-ci comprennent l'Annexe A avec les paramètres et formules mathématiques entrant dans le calcul des multiplicateurs. Les Annexes B1 et B2 avec un tableau récapitulatif des données de base et leur effet primaire sur la demande globale en Suisse, respectivement avec et sans ajustements des hypothèses de calcul. L'Annexe C qui synthétise les étapes du traitement des données brutes recueillies dans le cadre de l'étude jusqu'à leur introduction dans le tableau récapitulatif. Enfin, les Annexes D1 et D2 avec, pour le lecteur intéressé, une source documentaire complémentaire, sous forme de tableaux non commentés.

6 Une estimation du coût par place de travail n'a pas été réalisée pour l'étude 2010, d'entente avec la DDC. Pour les mandataires (régies, consultants), les frais administratifs ont été calculés sur la base des informations reçues à travers des questionnaires ad hoc. Pour le SECO, les frais administratifs comprennent les « Durchführungs- und Verwaltungskosten – DUVK ».

7 La notion de cofinancement retenue dans cette étude dès 1994 ne correspond pas entièrement à la conception du SECO en matière de cofinancement, qui comprend également des cofinancements au titre de l'APD multilatérale.

8 Ces financements mixtes se composent d'un don du gouvernement suisse et d'un crédit commercial à l'exportation accordé par des banques suisses.

9 La borne maximale prend ainsi aussi en compte la part des achats de biens et services auprès d'entreprises suisses qui réalisent ensuite tout ou partie des prestations y relatives dans leurs filiales à l'étranger.

10 Pour mieux comprendre cet effet multiplicateur, donnons un exemple : une collaboratrice de la DDC (dont le salaire entre dans l'APD) fait ses achats dans un magasin en Suisse, ce qui augmente le chiffre d'affaires de ce magasin et permet une redistribution sous forme de salaire et dividendes, par exemple. Les personnes ayant bénéficié de cette redistribution vont à leur tour dépenser une partie de ce revenu supplémentaire en achetant des biens et services, ce qui provoquera une nouvelle augmentation de production et de revenu dans l'économie, mais plus faible; et ainsi de suite. Au bout du compte, la production et le revenu auront augmenté d'un montant plus grand que la dépense initiale de la collaboratrice de la DDC qui a déclenché ce processus, d'où l'appellation de « multiplicateur ».

11 L'aide multilatérale – pour ce qui concerne les contributions aux institutions financières internationales – est un co-responsabilité entre le SECO et la DDC, qui d'un point de vue de comptabilisation de l'APD apparaît au niveau de la DDC.

12 Une part des acquisitions n'a pas pu être allouée de manière univoque à la catégorie des achats de biens ou de services. Comme en 2006, dans ce cas, nous avons classé ces achats sous la rubrique des 'autres dépenses'.

13 Pour l'effet indirect, l'étude considère que 100 % des montants reçus au titre de l'achat de biens sont comptabilisés, contre 75 % pour les services, estimant qu'un quart est dépensé hors de Suisse (p. ex. destiné à des consultants non-résidents). Les chiffres indiqués ici correspondent à la somme de tous les appels d'offres remportés.

14 En effet, la contribution suisse au CICR sert notamment à couvrir le budget du siège de l'organisation sis à Genève.

15 Les ajustements mentionnés dans cette partie ont été reportés sur les résultats de l'étude 2006, à l'exception des calculs sur les salaires des employés expatriés qui n'ont qu'un effet marginal sur l'effet direct.

16 A l'exception des salaires du Corps suisse d'aide humanitaire, dont 100 % sont considérés comme dépensés en Suisse étant donné la courte durée de l'expatriation.

17 Ces montants ont été attribués à SBI International Holdings AG, dont le siège social se trouve à Schaffhouse, et qui fait partie de la plus grande société de construction israélienne Solel Boneh. Deux contrats, d'une valeur de 102,1 millions de CHFs et 128,4 millions de CHFs, ont été attribués par la Banque mondiale, et le troisième, de 47 millions de CHFs, par la Banque africaine de développement.

18 Les chiffres relatifs à la valeur ajoutée du travail les plus récents fournis par l'OFS portent sur l'année 2009, que nous prenons par conséquent comme année de référence pour l'étude 2010.

19 Le nombre d'emplois (équivalents plein temps) est calculé en divisant le revenu ou la production générée par l'APD par la valeur ajoutée par emploi, ou autrement dit par la productivité moyenne, soit emploi = production / (production/emploi). L'augmentation du revenu ou de la production de la Suisse induite par l'APD est obtenue en multipliant le revenu primaire et le multiplicateur d'impact. Les détails sont disponibles dans l'annexe A sur demande (poldev @ graduateinstitute.ch).

References

Electronic reference

Gilles Carbonnier, Alain Schoenenberger, Milad Zarin, Moez Ouni and Lorenzo La Spada, « Effets économiques de l'aide publique au développement en suisse », *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement* [Online], Policy Briefs | Working Papers, Online since 27 November 2012, connection on 03 November 2014. URL : <http://poldev.revues.org/1284> ; DOI : 10.4000/poldev.1284

Authors

Gilles Carbonnier

Professeur, Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), Direction scientifique

Alain Schoenenberger

Professeur, Institut de recherches économiques à Université de Neuchâtel (IRENE)

Milad Zarin

Professeur, Institut de recherches économiques à Université de Neuchâtel (IRENE)

Moez Ouni

PhD, Institut de recherches économiques à Université de Neuchâtel (IRENE)

Lorenzo La Spada

Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)

Copyright

Creative Commons Attribution-NonCommercial 3.0 Unported License.

Abstract

Cette étude porte sur les effets des dépenses d'aide publique au développement (APD) sur l'économie suisse. Elle examine les apports générés par les dépenses d'APD sur le produit intérieur brut (PIB) et sur l'emploi en Suisse pour l'année 2010. Il s'agit de la cinquième étude du genre, après celles de 1994, 1998, 2002 et 2006. Ce rapport présente les résultats de manière détaillée. Un résumé synthétique a été publié séparément sur les sites Internet de la DDC¹ et du SECO² en février 2012.

L'approche méthodologique consiste à évaluer les retombées économiques induites par les achats de biens et services ainsi que par les salaires versés au titre de l'APD. Dans une première étape, l'étude calcule l'incidence de l'APD sur la demande globale³ en Suisse. Ensuite, elle évalue l'effet multiplicateur de cette hausse initiale de la demande sur le produit intérieur brut (PIB) suisse, ce qui permet finalement d'estimer l'impact en termes d'emplois, en fonction de la productivité moyenne du travail en Suisse.

Les résultats de cette étude démontrent à nouveau que les dépenses d'APD génèrent des effets clairement positifs pour l'économie suisse. Pour l'année 2010 :

- en conservant les mêmes hypothèses de calcul que pour les études précédentes, le volume total de l'APD, de 2,4 milliards de CHF suisses, a généré un apport de revenus de 3,6 milliards de CHF. Autrement dit, chaque CHF d'aide a généré, en moyenne, des retombées de 1,55 CHF sur le PIB suisse. Sur la base de la productivité moyenne du travail en Suisse, les retombées sur le marché du travail sont estimées à 25 000 emplois à plein temps ;
- en révisant certaines hypothèses de calcul pour refléter l'évolution de la composition de l'APD et afin d'éviter tout risque de surévaluer les résultats, les retombées par CHF d'APD sur le PIB se montent à 1,29 CHF en moyenne, et l'incidence sur le marché du travail à 20 800 emplois.

Ces effets sont substantiels, mais ne traduisant pas une volonté de la Suisse de lier son APD bilatérale à des achats de biens et services suisses. Ces effets tendent néanmoins à sous-estimer les retombées positives de l'APD sur l'économie suisse à long terme : il s'agit par exemple des compétences acquises par le personnel suisse dans le cadre des projets de coopération au développement, ou des relations d'affaires établies par les entreprises suisses grâce à l'APD qui peuvent favoriser à long terme les exportations suisses vers les pays en développement partenaires.

Comme le montre ce rapport, les effets économiques suscités par les dépenses d'APD ont augmenté de manière significative entre la précédente étude de 2006 et la présente étude (2010). Ceci s'explique notamment par deux évolutions notables quant à la structure de l'APD: Le volume des remises de dette tend à varier fortement d'une année à l'autre, à la hausse comme à la baisse. Or il se trouve que la part des remises de dette a baissé de 5,9% de l'APD en 2006 à 1,3% seulement en 2010. Du fait que ces remises n'entraînent aucune dépense en Suisse, la part relative de telles opérations comptabilisées au titre de l'APD qui n'induisent aucun effet sur le PIB et l'emploi en Suisse a baissé entre 2006 et 2010.

Par contre, les montants liés à l'assistance aux requérants d'asile en Suisse ont augmenté de 130 % pour atteindre 15,9 % du volume total de l'APD. La totalité de ces montants sont dépensés en Suisse, entraînant un effet important sur la demande globale. Depuis 2004, l'APD de la Suisse inclut les dépenses d'aide au retour et d'assistance aux requérants d'asile en provenance de pays en développement suivant les douze mois de leur arrivée en Suisse, conformément à la pratique d'une majorité des pays donateurs et aux directives du Comité

d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Index terms

Mots-clés géographiques : Europe de l'Ouest et centrale, Suisse

Mots-clés thématiques : aide publique au développement (APD), cohérence des politiques publiques, efficacité de l'aide, politique étrangère, coopération bilatérale

Mots-clés institutionnels : Direction du développement et de la coopération (DDC) - Suisse, Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) - Suisse

Author's notes Sur mandat de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) et du Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) de la Suisse, cette étude a été menée d'avril 2011 à mars 2012 par l'Institut de hautes études internationales et du développement, Genève (IHEID), en collaboration avec l'Institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel. Une étude complémentaire, menée durant le premier trimestre 2012, examine plus en détail l'effet indirect résultant des achats de biens et services par des organisations multilatérales auprès d'entreprises suisses en comparaison internationale.